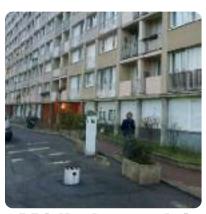


LE « KIT FORMATIONS » DE L'ÉLU TERRITORIAL ET DE SES COLLABORATEURS





Nouveaux élus



Médiation sociale



Fonds européens



Sécurité publique



Inter culturalité



'offre de formation 2014 élaborée par nos experts (dont vous trouverez les fiches détaillées ci-après), vous permet d'anticiper et maîtriser les évolutions en cours, à l'image de l'action portant sur la **Réforme des rythmes scolaires et projet éducatif territorial**. Notre Cabinet a également décidé de poursuivre et d'adapter son offre de service sur le volet européen avec un focus particulier, sur la nouvelle programmation budgétaire des fonds structurels (période 2014-2020). À cet effet, nous vous proposons **trois nouvelles formations entièrement consacrées à la mobilisation de financements** destinés à contribuer au développement de vos projets de territoires.

Les thèmes liés à l'action sociale en mouvement sont à l'affiche avec la création d'ateliers-formations (**L'élu stratège, L'élu et l'inter-culturalité, L'élu garant de la tranquillité/sécurité publique)** visant à mieux maîtriser les enjeux et contenus des politiques de cohésion sociale et urbaine. Les objectifs proposés consistent notamment à co-construire des modèles dynamiques facilitant la conduite de vos actions locales.

Dans le prolongement et alors que la *Loi Ville et cohésion urbaine* donne un nouveau cadre à la politique de la ville, les élus, techniciens et associations doivent, d'ores et déjà, préparer les prochaines contractualisations, notamment autour des contrats de ville 2014/2020. Avec la nouvelle géographie prioritaire, de nouveaux défis se présentent, pour mieux mobiliser les droits communs de l'Etat et des collectivités locales et s'adapter à la montée en puissance des intercommunalités urbaines, en veillant toutefois à sauvegarder les liens de proximité avec les populations et les territoires. C'est l'objet de l'une de nos autres formations : **Politique de la ville : préparer les futurs contrats**.

Parmi les autres stages proposés, celui sur **Education prioritaire et égalité des chances : la réussite pour tous ?**, doit permettre de mieux connaître les dispositifs existants de réussite éducative, leurs forces et faiblesses et appréhender les scénarii gouvernementaux de réforme de l'éducation prioritaire, à court et moyen terme, et ce, alors que le système

éducatif français rétrograde dans les classements internationaux (voir derniers rapports PISA).

Enfin, prenant en compte le calendrier électoral, A SENATUS CONSULTO met l'accent sur votre performance dans le cadre de l'exercice de votre mandat (optimisation de votre communication, valorisation et médiatisation de vos actions) en organisant des stages en communication, spécialement adaptés aux nouveaux élus et à leurs collaborateurs.

Nos stages se tiennent à Paris selon le calendrier présenté ciaprès et peuvent, sur simple demande, se dérouler au sein de votre collectivité.

- ▶ **Pour vous inscrire,** vous voudrez bien renseigner le bulletin d'inscription en page 44 et le retourner à l'adresse suivante : A SENATUS CONSULTO : 23, rue Boyer-Barret 75014 PARIS
- ▶ Pour organiser un stage au sein de votre collectivité, nous vous invitons à nous contacter pour étudier précisément vos besoins et la formule la mieux adaptée à votre environnement : Frédéric DERAI Tél.: 01 53 90 45 56 / 06 25 78 09 72

A SENATUS CONSULTO

partenaire des 3es Entretiens de Malbrouck.

Les 14 et 15 mai 2014, Moselle Développement et ses partenaires organisent pour la troisième année consécutive, les Entretiens franco-allemands de Malbrouck. Cette initiative exemplaire, est un véritable moment d'échanges qui met en perspective et en débat l'Allemagne dans son actualité la plus immédiate. Les conférenciers sont des acteurs économiques, et politiques. Ils s'adressent à tous ceux qui ont un intérêt professionnel, politique et/ou un engagement envers l'Allemagne, sa langue et sa culture (élus locaux, hauts fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales, cadres supérieurs de grandes entreprises...).

Pour consulter le programme et vous inscrire : entretiensmalbrouck@cg57.fr ou rendez-vous sur notre site Internet

A SENATUS CONSULTO vous fera parvenir une convention de formation sur simple demande (éligibilité de votre participation au fonds formation pour les élus).

REPERES



Frédéric DERAI, 46 ans

- Diplômé d'un DESS d'Economie européenne, Différents postes à responsabilités au sein de l'Association de collectivités publiques Réseau IDEAL (Information sur le développement l'environnement et l'aménagement local) parmi lesquels :
- Directeur des réseaux,
- Directeur des collectivités locales,
- Directeur délégué, chargé du développement de l'Institut de Formation des Élus Territoriaux,
- Secrétaire général du Syndicat National des Agents de Voyages et Tours Opérateurs,
- Fondateur et gérant du Cabinet A SENATUS CONSULTO agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux.



Michel BOYÉ, 62 ans

- Diplômé de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en Sciences Sociales, option « Communication »
- Fonctions à responsabilités exercées aussi bien dans des organismes à mission de service public (Directeur des Organisations à l'AFPA...), que dans des organismes privés (Responsable Formation chez Danone France...)
- Consultant formateur sur l'ensemble des activités faisant appel à l'ingénierie pédagogique, à la Gestion prévisionnelle des ressources humaines et des compétences, spécialiste en management, qualité de services et conduite de projets auprès de collectivités territoriales (élus et services techniques), et auprès de services déconcentrés de l'État
- Expert international auprès de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement...
- Associé du Cabinet A SENATUS CONSULTO



MOSELLE DÉVELOPPEMENT PRÉSENTE

LES ENTRETIENS DE MALBROUCK

14 -15 MAI 2014

TROISIÈME ÉDITION

Un séminaire unique en France sur l'Allemagne actuelle

La langue de travail du séminaire est l'Allemand. Traduction simultanée.

Organisé par MOSELLE DÉVELOPPEMENT, en coopération avec la Chancellerie de l'État de Bavière et le Cercle des Partenaires du Château de Malbrouck. MOSELLE DÉVELOPPEMENT et ses partenaires vous invitent à découvrir le programme et à réserver dès maintenant votre participation.

Château de Malbrouck 57480 Manderen Tél. +33(0)3 87 35 03 87 malbrouck@cg57.fr Pour la qualité du séminaire, le nombre de places est limité à 130. Pour toute question et pré-inscription : entretiensMalbrouck@cg57.fr Pour toute information complémentaire et téléchargements http://www.moselle-developpement.com

Avec le parrainage et le soutien de :











JANVIEK	
14 janvier (journée) et 15 janvier (matinée) Comment bien préparer sa commune à la prochaine rentrée scolaire des élèves ?	17 mai Handicap : comment relever le défi de l'accessibilité dans un contexte de restriction budgétaire ?
FÉVRIER	19 et 20 mai
7 février Politique de la ville : préparer les futurs contrats	21 mai Finances communales et intercommunales : contexte et enjeux30
10 février FEDER et FSE 2014-2020, nouvelles priorités et changement de gouvernance : comprendre pour agir	22 mai Lois sur la transparence de la vie publique : quelles conséquences pour les élus et leurs agents?
11 février Politique de la ville et financements européens, quelles articulations ? (du projet urbain intégré à l'investissement territorial intégré)9	23 mai Le financement politique entre-deux campagnes électorales, savoir élaborer une stratégie
11 février (journée) et 12 février (matinée) Les nouveaux rythmes scolaires, le projet éducatif territorial et leur impact	JUIN 2 juin
sur la vie des communes et des intercommunalités	Créer, animer et gérer un blog sur internet
Expression orale, corporelle et prise de parole en public	3 juin (journée) et 4 juin (matinée) SPÉCIAL NOUVEAUX ÉLUS Élaborer une politique propice à l'efficacité de l'école de votre commune
17 et 18 mars Media training - reussir son interview à la radio, à la télévision	5 et 6 juin
21 mars Expression orale, corporelle et prise de parole en public	5 et 6 juin Media training - réussir son interview à la radio, à la television
9 avril SPÉCIAL NOUVEAUX ÉLUS Comprendre les enjeux et usages du web politique et bâtir sa propre stratégie de e-communication/e-réputation	10 et 11 juin
10 avril	16 juin
11 avril	Délégation de service public, partenariat public privé et autres montages : choisir le contrat le mieux adapté à vos projets
11 avril Éducation prioritaire et égalité des chances : la réussite pour tous ?	Gestion des sites et sols pollués : enjeux et responsabilités des élus21 19 juin Énergie et climat : obligations et décryptage des impacts
22 avril Expression orale, corporelle et prise de parole en public	sur votre territoire
MAI	19 et 20 juin
13 mai SPÉCIAL NOUVEAUX ÉLUS Créer, animer et gérer un blog sur internet	Enjeux et financements européens pour l'Outre-mer (Spécial FEDER et FSE 2014-2020)
16 mai Quelle scolarisation porteuse d'avenir pour les enfants en situation de handicap ?	24 et 25 juin ATELIER-FORMATION L'inter culturalité, atout pour le développement de votre territoire

26 juin SPECIAL NOUVEAUX ÉLUS Ruralité et environnement : qui fait quoi sur votre territoire et avec quels outils ?	23 et 24 octobre
27 juin Problématiques de la pression foncière urbaine et rurale : quels outils à disposition des élus ?	27 octobre Comprendre les enjeux et usages du web politique et bâtir sa propre stratégie de e-communication/e-réputation
JUILLET	28 octobre Communiquer efficacement sur facebook, twitter
2 juillet Comprendre les enjeux et usages du web politique et bâtir sa propre stratégie de e-communication/e-réputation	et utiliser les réseaux sociaux
Communiquer efficacement sur facebook, twitter et utiliser les réseaux sociaux	NOVEMBRE
4 juillet Savoir utiliser Internet et optimiser l'utilisation des iPad/iPhone38	12 et 13 novembre Communiquer avec les médias en situation de crise
4 juillet Expression orale, corporelle et prise de parole en public42	14 novembre Expression orale, corporelle et prise de parole en public42
SEPTEMBRE	14 et 17 novembre
24 septembre Lois sur la transparence de la vie publique : quelles conséquences pour les élus et leurs agents?	20 novembre Lois sur la transparence de la vie publique : quelles conséquences pour les élus et leurs agents ?
25 septembre Le financement politique entre-deux campagnes électorales, savoir élaborer une stratégie	21 novembre Le financement politique entre-deux campagnes électorales, savoir élaborer une stratégie
26 septembre Expression orale, corporelle et prise de parole en public42	24 novembre La place de l'élu dans la commande publique
29 et 30 septembre	25 novembre Délégation de service public, partenariat public privé et autres montages : choisir le contrat le mieux adapté à vos projets
OCTOBRE	25 et 26 novembre
2 octobre CYCLE FINANCEMENTS EUROPÉENS FEDER et FSE 2014-2020, nouvelles priorités et changement de gouvernance : comprendre pour agir	Connaître les principes de base d'un budget local
3 octobre CYCLE FINANCEMENTS EUROPÉENS	DÉCEMBRE
Politique de la ville et financements européens, quelles articulations ? (du projet urbain intégré à l'investissement territorial intégré)	11 décembre Ruralité et environnement : qui fait quoi sur votre territoire
Quelle scolarisation porteuse d'avenir pour les enfants en situation de handicap ?	et avec quels outils ?
4 octobre Handicap : comment relever le défi de l'accessibilité dans un contexte de restriction budgétaire ?	Problématiques de la pression foncière urbaine et rurale : quels outils à disposition des élus ?
6 et 7 octobre Media training - réussir son interview à la radio, à la television	Quelle scolarisation porteuse d'avenir pour les enfants en situation de handicap ?
10 octobre Éducation prioritaire et égalité des chances : la réussite pour tous ?	17 décembre Handicap : comment relever le défi de l'accessibilité dans un contexte de restriction budgétaire ?
15 octobre Gestion des sites et sols pollués : enjeux et responsabilités des élus	ENTRAINEMENT INDIVIDUEL : dates au choix Expression orale, expression comportementale face aux médias 43
16 octobre Énergie et climat : obligations et décryptage des impacts sur votre territoire	BULLETIN D'INSCRIPTION



POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE ET DE RÉNOVATION URBAINE



POLITIQUE DE LA VILLE : PRÉPARER LES FUTURS CONTRATS

▶ Emmanuel HEYRAUD, Directeur de la cohésion sociale et du développement urbain à l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF), ancien chargé de mission à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Alors que la loi Ville et cohésion urbaine donne un nouveau cadre à la politique de la ville, les élus, techniciens et responsables d'associations doivent, d'ores et déjà, préparer les prochaines contractualisations, notamment autour des contrats de ville 2014/2020. Avec la nouvelle géographie prioritaire, de nouveaux défis se présentent, pour mieux mobiliser les droits communs de l'Etat et des collectivités locales et s'adapter à la montée en puissance des intercommunalités urbaines, tout en veillant à sauvegarder les liens de proximité avec les populations et les territoires.

Dans ce contexte, cette formation doit permettre aux participants de comprendre et maîtriser les enjeux et contenus des futures politiques locales de cohésion sociale et urbaine.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 7 février • 20 juin

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus et cadres de collectivités territoriales et d'EPCI (Conseils régionaux, Communautés urbaines, Villes...)

EFFECTIF 10 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

S'adapter à la nouvelle géographie prioritaire

- Sites sortants, sites rentrants : en attendant la liste définitive des quartiers prioritaires
- Comprendre le nouveau logiciel de la politique de la ville
- Accompagner les territoires ruraux et péri-urbains en déshérence
- Une ingénierie à consolider

Le nouveau critère du revenu par habitant

- · La méthode complexe du carroyage
- Prendre en compte pauvretés et nouvelles précarités
- Eviter les effets d'aubaine
- Quelles pondérations au niveau intercommunal?

■ Des EPCI en première ligne

- · L'échelon intercommunal renforcé
- A la recherche de nouvelles solidarités et péréquations d'agglomération
- · Diagnostic, animation, coordination et suivi
- Des maires réduits à l'opérationnel
- Quel rôle pour les nouvelles métropoles ?

Mobiliser les droits communs de l'Etat et des collectivités locales

- Dépasser les incantations
- Au cœur de l'inter-ministérialité
- Quelle déclinaison, sur le terrain, des conventions signées entre le Ministère de la Ville et les ministères de droit commun?

- Des conseils généraux et régionaux inégalement investis
- · Soutenir les territoires sortants en fragilité

Articuler enjeux sociaux, économiques, urbains et environnementaux

- Construire un projet de territoire intégré, à l'échelon pertinent
- · Engager des diagnostics le plus en amont
- Associer l'ensemble des partenaires publics et privés
- Faire vivre des groupes de travail thématiques
- Identifier des indicateurs à évaluer régulièrement, dans le cadre d'observatoires locaux

CPER, politique de cohésion européenne, nouveaux contrats de ville 2014/2020 : des calendriers convergents

- Contrats de plan Etat/région : des leviers à valoriser
- Politique de cohésion européenne : mobiliser les fonds FEDER et FSE
- S'inspirer de l'expérience des projets urbains intégrés (PUI)
- Utilisation des fonds communautaires : améliorer la gouvernance
- Rénovation urbaine : les partenariats public/privé (PPP) à la rescousse
- Conclusion et évaluation de la formation
- Méthodologie : exposés interactifs, études de cas
- Matériel pédagogique : support pédagogique du formateur



ÉDUCATION PRIORITAIRE ET ÉGALITE DES CHANCES : LA RÉUSSITE POUR TOUS ?

▶ Emmanuel HEYRAUD, Directeur de la cohésion sociale et du développement urbain à l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF), ancien chargé de mission à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La réussite pour tous est-elle devenue une perspective inatteignable? L'Ecole semble en effet reproduire les inégalités socio-économiques présentes dans la société, quand elle ne les aggrave pas. Pourtant, les dispositifs et initiatives ne manquent pas : ZEP, REP, Convention Sciences Po, internats de réussite éducative, écoles de la deuxième chance... Et parallèlement, le système éducatif français rétrograde dans les classements internationaux (voir étude OCDE dite PISA, parue en décembre 2013)...

Cette formation doit, dans ce contexte, permettre de mieux connaître les dispositifs existants de réussite éducative, leurs forces et

faiblesses et, d'appréhender les scénarios gouvernementaux de réforme de l'éducation prioritaire, à court et moyen terme.

DURÉE 1 journée

DATE 11 avril • 10 octobre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus et cadres de collectivités territoriales et d'EPCI (Conseils régionaux, Communautés urbaines, Villes...)

EFFECTIF 10 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Politique de la ville et éducation : une histoire ancienne
 - ZEP : le premier dispositif de la politique de la ville
 - Les dispositifs de réussite éducative (DRE) du Plan Borloo de cohésion sociale (2005)
 - Réseaux ambition réussite (RAR) et réseaux de réussite scolaire (RRS, 2006)
 - Le dispositif ECLAIR : vers plus d'autonomie dans la gouvernance des établissements

■ Des dispositifs nombreux et épars

- PEL, CEL, DRE, PRE, etc: un sentiment de trop-plein
- PPRE : l'exemple d'une initiative unilatérale du ministère de l'Education nationale
- Une des cinq priorités des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS 2007/2014)
- Equipes pédagogiques, collectivités locales et associations : un partenariat complexe
- Réforme des rythmes scolaires : contenus et impacts

■ Confusion et illisibilité

- Un ciblage approximatif, pour un budget coûteux
- Inégalités territoriales et carte scolaire
- Des effectifs en surnombre dans les classes difficiles
- Harmoniser les géographies prioritaires, pour un projet éducatif de territoire (PEDT)

■ Médiation Ecole/famille : un enjeu prioritaire

- Des familles souvent dépassées
- S'appuyer sur les réseaux et projets existants
- Renforcer le soutien à la parentalité
- Lutter contre les orientations prématurées

Violence scolaire et inter-culturalité : deux questions sensibles

- · La montée de l'absentéisme et des incivilités
- Une école de moins en moins « sanctuaire »
- Des enseignants souvent jeunes et inexpérimentés
- Gestion de la diversité : des formations à développer

Réformer l'Education prioritaire pour une meilleure efficacité

- Des rapports PISA (OCDE) de plus en plus alarmants pour le système scolaire français
- Remettre à plat les dispositifs et les évaluer
- Conforter les contrats de réussite éducative
- Généraliser innovations et expérimentations probantes
- Renforcer l'accès à la citoyenneté et l'intégration
- Conclusion et évaluation de la formation
- Méthodologie : exposés interactifs, études de cas
- Matériel pédagogique : support pédagogique du formateur



POLITIQUE DE LA VILLE ET FINANCEMENTS EUROPÉENS, QUELLES ARTICULATIONS ?

Du projet urbain intégré (PUI) à l'Investissement Territorial Intégré (ITI)

Emmanuelle WEISS, Experte en ingénierie de projets et recherche de financements européens

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Pour la période 2014-2020, l'Europe a décidé de consacrer 380 milliards € pour sa politique de cohésion. Complémentaires des financements de l'État et des collectivités, comment moduler ces fonds européens avec les politiques urbaines françaises ?

Cette formation permettra de :

- Mieux appréhender les enjeux de la politique de cohésion et ses priorités pour la période 2014-2020 (FEDER, FSE).
- Analyser la manière dont le volet urbain sera mis en œuvre et son articulation avec les dispositifs nationaux (ANRU....).
- Poser le débat de la gouvernance des programmes financés par le FEDER et le FSE puisque leur gestion va désormais être assurée par les Régions.

- Comprendre comment ces financements sont gérés au niveau local et comment en bénéficier.
- Savoir articuler PTI et PLIE.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 11 février • 3 octobre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus et collaborateurs (communes, EPCI, départements, régions)

EFFECTIF 8 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Finalités de la politique de cohésion
 - Rappels sur le budget de l'UE et sa ventilation entre les principales politiques
 - La politique de cohésion : fondements et logique d'intervention
- Modalités de mise en œuvre en France
 - Les territoires éligibles la mise en œuvre du volet urbain
 - · Les instruments financiers (FEDER FSE)
 - La gouvernance
- La finalité de chaque fonds et leur complémentarité
 - Le FEDER, un outil au service des politiques économiques et du développement durable
 - Le FSE, un outil au service des ressources humaines : quels enjeux sur le territoire ?
 - Les publics ciblés
 - L'articulation avec les politiques nationales
- La formation fera appel à des études de cas propres à favoriser les échanges entre les participants, parmi lesquelles :
 - Dépollution et réhabilitation d'une friche industrielle grâce au soutien des Fonds européens
 - Les Fonds européens soutiennent le développement des transports en commun dans le
 - L'UE participe au financement de l'animation d'une place publique pour le quartier des Sénardes à Troyes
- Conclusion et évaluation de la formation
- Méthodologie : La formation fera appel à des études de cas propres à favoriser les échanges entre les participants
- Matériel pédagogique : diaporama, dossiers officiels de demande de subventions européennes, dossiers d'appel à projet



AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES



LOIS SUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ÉLUS ET LEURS AGENTS ?

Jean-Christophe MENARD, Avocat au Barreau de Paris, Docteur en droit public et Maître de conférences à Sciences Po Paris

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre et maîtriser les nouvelles règles et contraintes en matière de transparence de la vie publique.
- Connaître le risque administratif et pénal.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 22 mai • 24 septembre • 20 novembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux, Collaborateurs d'élus (Directeur de Cabinet, Chef de Cabinet, Directeur de la Communication...)

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Déclaration de patrimoine, déclaration d'intérêts : quelles obligations ?
 - Les données soumises à déclaration : champ d'application et limites
 - · Les élus et les agents assujettis à l'obligation de déclaration : leurs droits et leurs obligations
 - Les mécanismes de contrôle mis à la disposition des pouvoirs publics
 - Les sanctions en cas de non-déclaration
 - La publication et la communicabilité des données déclarées : quelles garanties ?
- Les nouvelles règles en matière de prévention des conflits d'intérêt
 - La notion de « conflit d'intérêt » et son champ d'application
 - Les élus et les agents visés par la loi
 - Les règles de suppléance et d'abstention
 - Les sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des obligations légales
- La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique : son rôle, ses compétences
 - La composition et le rôle de la Haute Autorité
 - Quelles sont les compétences de la Haute Autorité ? Les sanctions possibles ?
 - Les délais et voies de recours contre les décisions de la Haute Autorité
- Les dispositions annexes
 - Le mécanisme de protection des « lanceurs d'alerte »
 - L'encadrement des avantages en nature accordés par les collectivités territoriales
 - Les nouvelles restrictions en matière de financement de la vie politique
- Conclusion et évaluation de la formation

Méthodologie: exposé interactif

Matériel pédagogique : support pédagogique du formateur



LE FINANCEMENT POLITIQUE ENTRE-DEUX CAMPAGNES ÉLECTORALES : SAVOIR ÉLABORER UNE STRATÉGIE

Jean-Christophe MENARD, Avocat au Barreau de Paris, Docteur en droit public et Maître de conférences à Sciences Po Paris

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable de maîtriser le cadre juridique de la collecte des fonds
- Bâtir une stratégie de collecte de fonds.
- Identifier les fonds et les méthodes autorisés.
- Connaître le risque pénal.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 23 mai • 25 septembre • 21 novembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux

Collaborateurs d'élus (Directeur de Cabinet, Chef de Cabinet, Directeur de la Communication...)

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Le mécénat politique : quel cadre juridique ?
 - La nature des fonds collectés
 - Les fonds autorisés
 - Les fonds interdits
 - Le contrôle de la CNCCFP
 - Les obligations administratives
 - L'émission de reçus
 - La procédure de rescrit
 - Les sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des obligations légales
 - · Conséquences pour le donateu
 - La forme des reçus fiscaux et des reçus dons
 - Les mentions obligatoires
 - Les avantages fiscaux afférents
- La collecte de fonds : quel cadre légal ?
 - Les méthodes de collectes et leur encadrement
 - L'information des donateurs et la protection de leurs données
 - L'accès aux données
 - L'obligation d'information des personnes fichées
 - Les informations qui peuvent être conservées
 - Céder, vendre ou louer le fichier
 - La déclaration à la Commission nationale informatique et liberté

- Les moyens pour collecter des fonds
 - L'organisation de campagnes nationales
 - L'organisation de loteries
 - L'organisation de réunions publiques
 - Le colportage
- La déontologie des moyens employés
 - Les règles éthiques de la communication
 - L'utilisation de propres photos
 - L'utilisation de reproductions
 - La collecte par courrier postal
 - La collecte par courrier électronique
 - La collecte par SMS
 - Les sanctions
- Conclusion et évaluation de la formation

Méthodologie : exposé interactif

Matériel pédagogique : support pédagogique du formateur



LA PLACE DE L'ÉLU DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Animée par un avocat à la Cour, Spécialiste en droit public

OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

- Connaître les grands principes de la commande publique.
- Maîtriser les différentes procédures de passation et leurs modalités.
- Identifier les risques contentieux pouvant affecter la régularité des procédures.

DURÉE 1 journée

DATE 16 juin • 24 novembre

PROFIL DES PARTICIPANTS

Élus territoriaux

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Rôle des élus dans les procédures de passation des marchés publics

- Cadre juridique des marchés publics
 - Principaux textes européens et nationaux
 - Rappel des objectifs du «nouveau» Code des marchés publics
 - Rôle du juge et grands principes de la commande publique
- La définition du marché public
 - Critère organique et critères matériels
 - Distinction avec les autres contrats de la commande publique : DSP et PPP
 - La définition du besoin
- Présentation des procédures de passation
 - Procédures liées au montant du marché
 - Procédures en cas d'indétermination des spécifications du marché
 - Procédures négociées (article 35 du Code des marchés publics)
 - Procédure simplifiée des marchés de services (article 30)
- · Le déroulement de la procédure : la publicité
- Le déroulement de la procédure : la mise en concurrence
- · L'achèvement de la procédure
 - Achèvement normal : attribution et signature
 - Echec de la procédure : infructuosité, classement sans suite, recours contentieux

■ Le fonctionnement des Commissions d'appel d'offres (CAO)

- · Composition de la CAO : les membres à voix délibérative et consultative et leur désignation
- Organisation et fonctionnement de la CAO
- Rôle de la CAO: sélection des candidats, choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
- Responsabilité pénale des membres de la CAO

Conclusion et évaluation de la formation

- Méthodologie: exposés, études de cas pratiques apportées par les participants
- Matériel pédagogique : support pédagogique du formateur



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC, PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ ET AUTRES MONTAGES

Animée par un avocat à la Cour, Spécialiste en droit public

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Pour faciliter le lancement de projets d'envergure en termes de mode de financement, de délais, de souplesse et de gestion, il est important de :

- connaître les grands principes et les différents outils de la commande publique,
- · choisir le contrat le plus adapté à votre stratégie d'achat public,
- maîtriser les différentes procédures de passation et l'exécution de ces contrats,
- identifier les risques contentieux pouvant affecter la régularité des procédures.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 17 juin • 25 novembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus territoriaux, Collaborateurs d'élus

EFFECTIF 7 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1º PARTIE : Définir son projet pour répondre au mieux à ses

- Identifier les besoins et les enjeux de son projet
 - L'acquisition de fournitures et de services
 - · La réalisation d'une opération immobilière
 - · L'exploitation d'un équipement public
 - La réalisation et la maintenance de travaux publics
 - · La gestion d'un service public
 - Déterminer la durée du projet
- Maîtriser les financements publics et privés disponibles
 - Anticiper les cas de transfert des risques au partenaire privé
 - Déterminer les marges de manœuvre de chaque acteur
- Distinguer les grandes catégories de contrats publics
 - Le marché public
 - La délégation de service public
 - · Le contrat de partenariat public privé
- Faire le point sur les principaux montages contractuels complexes
 - · Les contrats globaux spéciaux
 - · Les contrats d'occupation domaniale
 - Le bail emphytéotique administratif (BEA)
 - Les conventions d'objectifs
 - · Les conventions d'aménagement
 - Le bail emphytéotique hospitalier (BEH)

2e PARTIE: Le contrat de délégation de service public

- Appréhender le cadre juridique applicable aux contrats de DSP
- Identifier les cas de recours et les caractéristiques des DSP
- Intérêt et importance économique de la gestion déléguée
- Différencier les principaux types de contrats de délégation de service public (caractéristiques, avantages et inconvénients)
- Maîtriser les grandes étapes de la procédure de délégation de service public
 - 3e Partie : Contrat de Partenariat Public Privé
- Distinguer les grandes catégories de contrats publics
 - Le marché public
 - La délégation de service public
 - Le contrat de partenariat public privé
- Respecter la procédure de passation des contrats de partenariat
- Les partenariats public-privé sectoriels
- Appréhender les nouvelles opportunités d'un cadre réglementaire en pleine évolution
- Conclusion et évaluation de la formation
- Méthodologie: exposés, études de cas pratiques apportées par les participants
- Matériel pédagogique : support pédagogique du formateur



DÉVELOPPER VOS PROJETS DE TERRITOIRES DANS UN CONTEXTE FINANCIER CONTRAINT



L'ÉLU STRATÈGE PORTEUR DE PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

(Atelier-Formation)

Vincent PACINI, Professeur associé au CNAM, Paris (Département prospective et développement des territoires), Formateur-consultant

OBJECTIFS DE LA FORMATION

 Maîtriser les étapes de construction d'une vision d'avenir des territoires dont l'élu est responsable, tout en intégrant les enjeux du court, moyen et long terme en lien avec les besoins des populations.

 Appréhender au mieux le processus de mobilisation et d'optimisation des ressources au service de la vision stratégique.

• Savoir passer de l'idée au projet pilotable.

DURÉE 2 journées

DATE(S) 5 et 6 juin • 23 et 24 octobre

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus territoriaux, Collaborateurs d'élus

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Repérage des principales évolutions influençant le développement de son territoire
- Evaluation du modèle de développement : robustesse, fragilité du modèle actuel et identification des marges de manœuvre
- Mobilisation et optimisation des ressources
- Repérage du « vivier » de compétences locales (RH, logistique et technique, finances)
 - Détermination des leviers d'actions
 - Approche du modèle économique et choix du dispositif (réseau, partenariat, public-privé...)
- Mise en place d'une gouvernance territoriale
- Renforcement des synergies entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'usage
- Mise en œuvre du projet :
 - Programmation
 - Pilotage politique et conduite (choix des indicateurs et méthodes : suivi, évaluation, utilité sociale et communication)
- Déploiement de sa vision prospective et mobilisatrice
- Conclusion et évaluation de la formation

[▶] Méthodologie : exposés - études de cas basées sur des expériences proposées par le formateur et des situations rencontrées par les participants - Démarche de co-construction progressive conduisant à s'approprier un cadre pour l'action (échanges, production et capitalisation)

Matériel pédagogique : synthèse des principales notions abordées / cadres d'actions pour construire une vision prospective et mobilisatrice débouchant sur un projet partagé / modèle économique / grille de suivi-évaluation



L'ÉLU GARANT DE LA TRANQUILLITÉ ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : COMMENT GARDER LA MAIN ?

(Atelier-Formation)

Marc DE DECKER, Directeur de l'ASBL Egregoros (à Evere, Commune de Bruxelles) - Membre de la Commission fédérale de médiation belge, Administrateur en France du Réseau des villes et correspondants de nuit

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Aborder la régulation sociale des espaces urbains.
- Positionner la médiation sociale comme moteur d'un partenariat local et transversal (réseaux d'acteurs).
- Garantir l'intérêt général et les dynamiques collaboratives nécessaires (utilité sociale implication citoyenne...).
- Déterminer l'impact sur les rôles et responsabilités des élus en cohérence avec la dynamique citoyenne et participative (orientations stratégiques – pilotage des politiques évaluation de l'utilité sociale et valorisation des résultats).

DURÉE 2 journées

DATE(S) 19 et 20 mai • 29 et 30 septembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux, Collaborateurs d'élus, Responsables d'association

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Notions de régulation sociale

- Approche globale et systémique
- Enjeux, menaces, opportunités
- Notions de biens communs et d'utilité sociale
- Marges de manœuvre et leviers d'action

Logique d'actions et nouvelles stratégies de la médiation sociale

- Définition / Processus / Positionnement : interfaces et coordination auprès des habitants, des institutions et organismes du champ social
- Logiques de réseaux et de partenariats
- Elaboration d'un modèle économique en lien avec les nouvelles approches
- · Alternatives et nouvelles solidarités
- Mise en œuvre du participatif et du pouvoir d'agir des habitants (logiques collaboratives et de mutualisation)

■ Modalités de mesures des impacts et nouvelles stratégies d'action

- Elaboration de tableaux de bord de pilotage et d'évaluation (gestionnaire et utilité sociale)
- Conclusion et évaluation de la formation

Méthodologie : exposés - études de cas basées sur des situations rencontrées par les participants et sur des expériences proposées par le formateur - résolutions collectives

Matériel pédagogique : outils de diagnostic et projet territorial de tranquillité / sécurité publique - modèle économique adapté au contexte et projet de chaque participant



L'INTERCULTURALITÉ, ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE TERRITOIRE

(Atelier-Formation)

Alain CABRAS, rofesseur à Sciences Po Aix-en-Provence, Ancien chef de Cabinet d'une collectivité locale, Formateur-conseil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender l'approche de l'inter-culturalité à partir de ses propres «valeurs de cohésion» en tenant compte des populations locales et enjeux liés au «mieux vivre ensemble».
- Cerner les paramètres et manifestations de l'inter-culturalité : origines nationales, tribalo-segmentaires, culturelles, religieuses...
- Construire l'approche interculturelle à conduire :
 - différentiation des phases du choc culturel,
- outils, supports, méthodes autour des valeurs centrales de cohésion sociale,
- incidences sur la gouvernance locale,
- stratégies de communication adaptée.

DURÉE 2 journées

DATE(S) 24 et 25 juin • 14 et 17 novembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus territoriaux,

Collaborateurs d'élus

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

■ Eléments de cadrage

- · Choc culturel et face cachée de la culture
- Outils pour gérer la différence
- Méthode de « l'Iceberg »

■ Décryptage des valeurs centrales de cohésion sociale d'un territoire

- Typologie des valeurs
- Profil pluriculturel du territoire (spécificités, fragilités et sensibilités)

■ Etude des situations critiques interculturelles

- · Gestion des conflits interculturels
- Gestion de crise

■ Communication interculturelle

- · Caractérisation et différenciation des situations
- · Pièges à éviter

Mises en application et préconisations

- · Principes et modalités
- Engagements de l'élu en référence à quatre logiques d'actions
- Sensibilisation des services et coopération avec des composantes de la société civile et les habitants
- Conclusion et évaluation de la formation
- Méthodologie : exposés jeux de rôle études de cas basées sur des situations rencontrées par les participants et sur des expériences proposées par le formateur résolutions collectives : partage et co-construction
- Matériel pédagogique : diagnostic / profil pluriculturel du territoire / scenarii d'évitement et médiation / fiches actions



RURALITÉ ET ENVIRONNEMENT : QUI FAIT QUOI SUR VOTRE TERRITOIRE ET AVEC QUELS OUTILS ?

Françoise DUPUY, Juriste, Experte en stratégies foncières

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les actions à mener par une collectivité territoriale pour valoriser les atouts d'un territoire, éviter la déprise agricole, la spéculation, la privatisation des milieux naturels de haute qualité touristique ou environnementale...
- Dresser le panorama des principaux domaines de l'environnement sur lesquels les collectivités territoriales ont à disposition des outils fonciers et des partenaires pour agir efficacement.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 26 juin • 11 décembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Quels sont les modes d'intervention des collectivités territoriales selon les domaines suivants :
 - Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)
 - Les Périmètres de Protection et mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) ou (PAEN)
 - Les périmètres de protection d'eau potable
 - Les zones humides
 - Les cours d'eau
 - La randonnée
 - Les mesures compensatoires

Les différents outils de maitrise foncière

- · L'observatoire foncier
- Les acquisitions amiables
- · Les acquisitions par préemption
- Les acquisitions par expropriation
- · Les mises à disposition

Rôles et responsabilités des principaux acteurs du foncier

- · Les collectivités territoriales
- Les établissements publics de coopération intercommunale
- Le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- L'Office national des forêts (ONF)
- Les parcs naturels
- Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)
- Les établissements publics fonciers (EPF)
- L'Agence de l'eau
- · Les personnes de droit privé
- Etudes de cas concrets apportés par le formateur et les participants
- Conclusion et évaluation de la formation
- Méthodologie: exposé interactif, études de cas pratiques
- Matériel pédagogique : support pédagogique du formateur, projection numérique en PowerPoint



PROBLÉMATIQUES DE LA PRESSION FONCIÈRE URBAINE ET RURALE : QUELS OUTILS À DISPOSITION DES ÉLUS LOCAUX ?

Françoise DUPUY, Juriste, Experte en stratégies foncières

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Qu'ils s'agissent de grandes agglomérations, de territoires touristiques ou bien encore de communes littorales... nombreuses sont les collectivités qui doivent faire face à une pression foncière importante générant des problématiques à la fois sociales, urbaines et environnementales. Mais comment réagir et avec quels outils pour contenir au mieux la pression foncière ?
- Cette formation est l'occasion de faire le point sur les stratégies foncières, à partir de deux problématiques majeures :
 - le logement aidé,
 - la déprise agricole et le phénomène de « cabanisation ».

DURÉE 1 journée (la journée peut être scindée, chaque problématique étant abordée sur une demi-journée chacune)

DATE(S) 27 juin • 12 décembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Introduction

- Les élus manquent-ils d'anticipation s'agissant de la question foncière ?
- Quelles conséquences sur l'aménagement du territoire ?
- Les réponses apportées par la mise en place d'une véritable stratégie foncière

■ Comment dégager du foncier et créer des logements aidés ?

- La perception erronée du logement aidé et les atouts qu'il peut représenter
- Point sur la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social
- Actions publiques pouvant être mises en place permettant la réalisation de logements aidés :
 - repérage des potentiels,
 - mise en place et utilisation des outils de maîtrise foncière adéquats (DPU, ZAD...),
 - outils autres qu'acquisitif par une collectivité

Comment faire face à la déprise agricole et à ses conséquences?

- Le constat :
 - une forte spéculation,
 - un gel des terres,
 - un phénomène de constructions sauvages et illicites
- Les actions :
- un travail de réflexion "opérationnelle" : périmètre, acteurs
- un travail de surveillance du respect du règlement d'urbanisme et la poursuite des infractions
- un travail foncier :
 - > Le droit de préemption Espaces Naturels Sensibles,
 - > La mise en place de PAEN,
 - > La procédure de déclaration préalable pour toutes divisions d'une propriété foncière

■ Etudes de cas : Comment réagir face au phénomène grandissant de cabanisation ?

- Conclusion et évaluation de la formation
- Méthodologie: exposé interactif, études de cas pratiques
- Matériel pédagogique : support pédagogique du formateur, projection numérique en PowerPoint



GESTION DES SITES ET SOLS POLLUÉS : ENJEUX ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

▶ Me Raphaël ROMI, Professeur agrégé des Facultés de droit, Directeur du Master Droit de l'environnement et développement durable, Université de Nantes, Co-directeur de la revue Droit de l'environnement, Avocat - Cabinet ANTELIS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender le contexte réglementaire et les compétences des communes en matière de protection des sols et de gestion des sites pollués.
- Saisir les enjeux sanitaires, environnementaux et financiers liés à l'identification et la gestion des sites et sols pollués.
- Acquérir des outils facilitant l'identification et la gestion des sites et sols pollués présents sur le territoire d'une commune.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 18 juin • 15 octobre

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus territoriaux,

Collaborateurs d'élus

EFFECTIF 7 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Rappel du cadre réglementaire de la protection des sols
 - Une réglementation européenne en germe
 - L'absence de législation nationale et l'approche sectorielle de la protection des sols
 - Les compétences des communes en matière de protection et de gestion des sols :
 - La prise en compte des sites et sols pollués dans le cadre de la compétence urbanisme
 - La mise en jeu des pouvoirs de police générale et de police spéciale en matière de déchets et de sols pollués
- L'identification des sites et sols pollués communaux
 - Les enjeux de l'identification : la maîtrise des impacts sanitaires et environnementaux
 - L'utilisation des banques de données dédiées : BASIAS et BASOL
 - La réalisation d'audits environnementaux juridiques et techniques
- La gestion des sites et sols pollués communaux
 - L'instauration de restrictions d'usage : servitudes d'utilité publique, conventions, etc.
 - La gestion contractuelle des terrains pollués :
 - Les obligations de la commune lors de la cession/de l'acquisition d'un terrain pollué
 - La rédaction du contrat de vente et la prise en compte du risque pollution (conditions suspensive/résolutoire, clauses de garantie de passif, etc.)
 - La gestion des sols pollués par le contentieux (référé expertise/constat, action au fond, etc.)

Cas pratiques :

- 1er cas: la sécurisation et la rédaction d'un contrat de vente d'un terrain pollué
- 2º cas: la gestion d'un contentieux lié à la découverte d'une pollution sur un terrain nouvellement acquis par la commune
- Les risques juridiques liés à la gestion des sites pollués
 - L'engagement de la responsabilité contractuelle/extracontractuelle de la commune
 - L'engagement de la responsabilité pénale du Maire
- Les outils techniques et les enjeux financiers de la gestion des sites pollués
 - Le schéma conceptuel : un préalable indispensable
 - Les méthodes de gestion :
 - L'interprétation de l'état des milieux (IEM)
 - Le plan de gestion
 - Les travaux de dépollution
 - Les coûts engendrés par la gestion des sites pollués
- Conclusion et évaluation de la formation

- Méthodologie : exposé illustré d'exemples pratiques, démarche pédagogique interactive
- Matériel pédagogique : support pédagogique du formateur, projection numérique en PowerPoint



ÉNERGIE ET CLIMAT :OBLIGATIONS ET DECRYPTAGE DES IMPACTS SUR VOTRE TERRITOIRE

▶ Me Raphaël ROMI. Professeur agrégé des Facultés de droit, Directeur du Master Droit de l'environnement et développement durable, Université de Nantes, Co-directeur de la revue Droit de l'environnement, Avocat - Cabinet ANTELIS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender au mieux les nouvelles données juridiques en matière de changement climatique et les évolutions du droit de l'énergie (énergie solaire, éolienne...).
- Maîtriser les obligations liées aux plans Climat-énergie et bilans carbone.
- Connaître les aides au développement des énergies renouvelables.

DURÉE 1 journée

DATE 19 juin • 16 octobre

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus territoriaux, Collaborateurs d'élus

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Introduction sur les enjeux et impacts du changement climatique
- Comment lutter contre le changement climatique ?
 - Les instruments de lutte contre le changement climatique : marchés, directives communautaires, marchés volontaires, compensations carbone
 - · L'état du droit communautaire
 - · L'organisation du marché en France
 - Les difficultés de la régulation
- Droit communautaire et engagements de la France en matière d'énergies renouvelables
 - Pourcentage obligatoire d'énergie renouvelable
 - Articulation avec l'ouverture du marché de l'électricité
 - Vers une compétence communautaire en matière d'énergie
- Identifier les aides au développement des énergies renouvelables à partir d'études de cas concrets
 - Les aides nationales
 - Les aides locales : aspects fondamentaux et exemples des régions Poitou-Charentes et Pays de la Loire
 - La vente d'électricité par les collectivités
- Appréhender le régime juridique de l'énergie solaire et des éoliennes
 - L'énergie solaire
 - Les panneaux solaires et le droit de l'urbanisme
 - Les panneaux solaires et le droit des déchets
 - Devenir producteur d'électricité solaire
 - Les centrales photovoltaïques au sol
 - · L'énergie éolienne (éoliennes et paysages)

■ Maîtriser les obligations du bilan carbone

- · Les implications croisées des bilans carbone
- Les difficultés du passage du bilan « volontaire » au bilan « obligatoire » (Grenelle II)
- Le contenu du « bilan carbone » ou « bilan de GES »
- Comment le décliner au niveau des services : l'exemple des universités
- Vers des déclinaisons globales au niveau régional : les plans Climat-énergie territoriaux
 - Contenu des PCET
 - Articulation des PCET avec les autres politiques et documents de planification
 - Exemple des plans climats « volontaires » (l'exemple de Nantes Métropole)
 - Evaluation et suivi
- Conclusion et évaluation de la formation

- Méthodologie : exposés illustrés d'exemples pratiques, démarche pédagogique interactive
- Matériel pédagogique: support pédagogique du formateur, projection numérique en PowerPoint



LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES, LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL ET LEUR IMPACT SUR LA VIE DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITÉS

Michel SOUSSAN, ancien haut fonctionnaire de l'Éducation nationale, a été directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, puis directeur de l'académie de Paris, dirige actuellement un cabinet conseil spécialisé dans les questions d'éducation, de formation et de politiques éducatives et Joëlle COTTENYE, professeur, adjointe au Maire en charge de l'Éducation et Conseillère générale du Nord, présidente de l'Interco-éducation du bassin versant nord-est de Roubaix

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Cerner les enjeux de la réforme des rythmes scolaires.
- Prévoir les coûts du changement de ces rythmes à l'échelle locale.
- Recenser les stratégies de mise en oeuvre des temps d'activités périscolaires (TAP) sur votre territoire.
- Mobiliser les équipes et mettre en oeuvre un projet éducatif territorial.
- Communiquer avec efficacité auprès des cibles concernées.

DURÉE 1,5 journée

DATE 11 février (journée) et 12 février (matin)

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus et Cadres territoriaux

EFFECTIF 6 participants

BULLETIN D'INSCRIPTION SPÉCIFIQUE

Nous consulter, SVP

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Du projet éducatif local au projet éducatif territorial en passant par les contrats éducatifs locaux : petite histoire des projets éducatifs en France
- Le projet éducatif territorial à travers la loi de refondation de l'École de la République et les textes réglementaires : pourquoi, comment, avec qui, où...?
- Le projet éducatif territorial : un projet de la cité au service des écoliers, porté par une politique éducative locale formalisée et affichée.
- L'élaboration concrète du PEDT : orientations, objectifs, concertation, contenu, partenariats, co-construction avec les représentants locaux de l'Education nationale et le tissu social et associatif local, coût et évaluation.
- Analyse de quelques PEDT déjà élaborés et mise en situation concrète pour une imaginer stratégie et méthodes d'élaboration dans une ville moyenne.
- Etude de cas à partir de l'expérience menée sur une commune : réflexion, élaboration, construction, méthodologie, contenu, avantages/inconvénients, bilan, pistes de réflexion, argumentaire...
- Conclusion et évaluation de la formation



Modalités de la formation et frais de participation : nous consulter SVP.

Méthodologie : exposé interactif, échange et discussion, étude de cas

Matériel pédagogique : diaporama durant l'exposé et support pédagogique remis en fin de stage



COMMENT BIEN PRÉPARER SA COMMUNE À LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES ?

Michel SOUSSAN, ancien haut fonctionnaire de l'Éducation nationale, a été directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, puis directeur de l'académie de Paris, dirige actuellement un cabinet conseil spécialisé dans les questions d'éducation, de formation et de politiques éducatives et Joëlle COTTENYE, professeur, adjointe au Maire en charge de l'Éducation et Conseillère générale du Nord, présidente de l'Interco-éducation du bassin versant nord-est de Roubaix

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mesurer les enjeux politiques, sociaux, techniques... de la préparation d'une rentrée scolaire dans le premier degré de l'enseignement.
- Savoir négocier, avec pertinence et efficacité, les mesures de carte scolaire avec l'Éducation nationale, à tous ses échelons.
- Maîtriser la communication, notamment de crise, dans la préparation de la carte scolaire du premier degré.

DURÉE 1,5 journée

DATE 14 janvier (journée) et 15 janvier (matin)

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus et Cadres territoriaux

EFFECTIF 6 participants

BULLETIN D'INSCRIPTION SPECIFIQUE

Nous consulter, SVP

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Communes, État, Éducation nationale et enseignement primaire public
 - Leurs compétences respectives : rappel des textes
 - Les compétences liées : difficultés et contentieux
 - Les évolutions prévisibles

Préparer la rentrée scolaire dans la commune

- · Suivi et prévisions d'effectifs
- · Sectorisation, inscriptions et affectations
- Études de cas particuliers : scolarisation des moins de trois ans, scolarisation des élèves en situation de handicap, instruction dans les familles
- Savoir comment se prépare la rentrée scolaire dans l'Éducation nationale
 - Prévisions d'effectifs
 - « La carte scolaire » du premier degré
 - Les négociations Commune-Éducation nationale
 - · L'affectation des professeurs des écoles
- Études de cas concrets
- Conclusion et évaluation de la formation



Modalités de la formation et frais de participation : nous consulter SVP.

- Méthodologie : exposé interactif, échange et discussion, étude de cas
- Matériel pédagogique : diaporama durant l'exposé et support pédagogique remis en fin de stage



ÉLABORER UNE POLITIQUE PROPICE À L'EFFICACITÉ DE L'ÉCOLE DE VOTRE COMMUNE

Michel SOUSSAN, ancien haut fonctionnaire de l'Éducation nationale, a été directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, puis directeur de l'académie de Paris, dirige actuellement un cabinet conseil spécialisé dans les questions d'éducation, de formation et de politiques éducatives et Joëlle COTTENYE, professeur, adjointe au Maire en charge de l'Éducation et Conseillère générale du Nord, présidente de l'Interco-éducation du bassin versant nord-est de Roubaix

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le cadre institutionnel et juridique fondant le fonctionnement de l'enseignement du premier degré.
- Identifier les enjeux et les leviers d'une politique communale volontariste au profit des écoles de la commune et de ses élèves.
- Savoir négocier avec les représentants de l'État et notamment de l'Éducation nationale ainsi qu'avec les partenaires locaux.
- Anticiper les évolutions à venir de l'École.

DURÉE 1,5 journée

DATE 3 juin (journée) et 4 juin (matin)

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus et Cadres territoriaux

EFFECTIF 6 participants

BULLETIN D'INSCRIPTION SPECIFIQUE

Nous consulter, SVP

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Les écoles et la commune

- Un peu d'histoire de leur vie...commune
- L'arsenal législatif et réglementaire
- · Les relations triangulaires Commune-Écoles-Éducation nationale, notamment sur le partage de l'information

Les dépenses d'éducation de la commune

- De la difficulté de distinguer les dépenses obligatoires des dépenses facultatives et ses conséquences
- De la nécessité d'une clarification d'abord par l'État puis par la commune du partage des dépenses pour une meilleure compréhension des usagers de l'École

• Quelle politique municipale pour contribuer à la réussite scolaire ?

- Les enjeux sociaux, scolaires, relationnels et financiers
- Les leviers d'une politique volontariste apte à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des écoles : construction, architecture et maintenance scolaires, préparation des rentrées scolaires, scolarisation des tout-petits, sectorisation et dérogations, regroupement d'écoles, aménagement des temps scolaires et périscolaires, projet éducatif territorial, liens
- Enseignants-élus-parents, quelle école dans la cité ?

Les évolutions de l'École à envisager

- La voie numérique et ses conséquences pour les communes
- Nouveaux transferts de compétences de l'État vers la commune pour les écoles, propositions
- Évolutions structurelles : l'école au collège ?

Conclusion et évaluation de la formation



Modalités de la formation et frais de participation : nous consulter SVP.

- Méthodologie : exposé interactif, échange et discussion, étude de cas
- Matériel pédagogique : diaporama durant l'exposé et support pédagogique remis en fin de stage



QUELLE SCOLARISATION PORTEUSE D'AVENIR POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP?

Michel TESSIER, Président de l'Union Européenne des Parents d'Elèves et Etudiants en Situation de Handicap, Délégué National au Handicap OPE, Auteur de l'ouvrage "Itinéraire d'un amendement voté"

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Aider les élus à mieux cerner le cadre juridique, les problématiques et enjeux liés à la scolarisation des enfants en situation de handicap.
- Apporter les réponses appropriées aux questions courantes des familles et des associations.
- Connaître les rôles et responsabilités des acteurs concernés.

DURÉE 1 journée

DATE 16 mai • 3 octobre • 16 décembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus territoriaux

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

■ Eléments sur le parcours de scolarisation de l'enfant en situation de handicap

- Le cadre juridique de référence (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances)
- Point sur le dépistage, le diagnostic du trouble handicapant, la pré-orientation...
- · Quelle scolarisation promouvoir (individuelle ou collective, en milieu ordinaire ou en établissement médico-social...)?
- · Savoir orienter vers le bon interlocuteur

• Quelle adaptation du cadre des établissements scolaires et médico-sociaux en fonction du handicap?

- Rappel sur les différences de fonctionnalités d'une C.L.I.S, U.L.I.S, E.G.P.A, S.E.G.P.A, un I.M.E, un S.E.S.S.A.D
- Qu'est-ce qu'un enseignant référant et l'équipe de suivi de scolarisation ?
- Quel est le rôle de l'Auxiliaire de vie scolaire ?
- Les différents types d'aménagements pour les examens

Les outils institutionnels et moyens à disposition pour apporter aides et connaissances du terrain aux familles concernées

- Les CCAS, Centre Communal d'Action Sociale
- La MDPH, Maison Départementale de la Personne Handicapée
- · Les Services ASH de l'Education nationale
- Les Associations

Rôles et responsabilités des élus locaux

- L'Elu et ses relations avec l'Education nationale : savoir négocier avec efficacité à tous les échelons
- Quels liens entre l'Elu avec la MDPH / CDAPH et les acteurs médico-sociaux ?
- Quelles relations avec les associations (Parents d'élèves, association spécialisées...)?
- Conclusion et évaluation de la formation

- Méthodologie: exposés, démarche pédagogique interactive
- Matériel pédagogique : support pédagogique du formateur



HANDICAP : COMMENT RELEVER LE DÉFI DE L'ACCESSIBILITÉ DANS UN CONTEXTE DE RESTRICTION BUDGÉTAIRE ?

Sophie RATTAIRE, Juriste droit public, Formateur-consultant

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La loi du 11 février 2005 fixe des obligations précises en termes d'accessibilité. A quelques mois des échéances, la mise aux normes, des établissements recevant du public, de la voirie et des transports n'a pas été entreprise ou ne sera pas achevée au 1er janvier 2015. Quels sont les risques juridiques encourus ? Comment se préparer à court terme à la mise en accessibilité ? Quelles sont les aménagements ou dérogations possibles ?

Cette formation permettra aux participants, de :

- Connaître les obligations réglementaires de mise en accessibilité.
- Appréhender le cadre réglementaire dérogatoire.
- Identifier les étapes à mener pour répondre à l'obligation légale.
- Comprendre les avantages que présente le nouvel outil Ad'AP.

DURÉE 1 journée

DATE 17 mai • 4 octobre • 17 décembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus territoriaux

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- La loi du 11 janvier 2005 et la prise en compte du handicap dans sa diversité
- Les évolutions réglementaires de mise en accessibilité dans les domaines des ERP, voirie, transport et le « niveau d'accessibilité requis »
- Le contrôle a priori et a posteriori
- Les sanctions pénales et administratives en cas de non mise en conformité
- Les dérogations possibles et la jurisprudence
- 2015, une échéance maintenue mais des assouplissements à venir :
 - L'outil Ad'AP conçu afin de poursuivre la dynamique
 - · L'ajustement des normes : vers une obligation de résultat
- Présentation d'expériences et de bonnes pratiques en France (réalisation d'études, exemple de concertation menée, méthodologie appliquée...)
- Conclusion et évaluation de la formation
- Méthodologie: exposés, démarche pédagogique interactive
- Matériel pédagogique : support pédagogique du formateur



BUDGET ET FINANCES PUBLIQUES



CONNAÎTRE LES PRINCIPES DE BASE D'UN BUDGET LOCAL

Luc-Alain VERVISCH, Administrateur territorial en disponibilité, Formateur-Consultant en gestion et finances locales, Chargé de cours à l'INET et à l'ESSEC

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mieux comprendre comment se construit le budget d'une collectivité départementale/communale ou intercommunale.
- Savoir lire un budget local et identifier facilement les principales ressources et dépenses, ainsi que les objectifs de politiques publiques locales qu'ils visent à concrétiser.
- Dégager les grandes lignes de la situation financière de la collectivité locale et en tirer des éléments en termes prospectifs.
- Aider les élus à utiliser au mieux les documents budgétaires dans l'exercice de leur mandat et dans leur communication vis-à-vis de leurs concitoyens.

DURÉE 2 journées

DATE 10 et 11 juin • 25 et 26 novembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Conseillers généraux, Conseillers régionaux, Maires, Elus d'EPCI, Collaborateurs d'élus

EFFECTIF 8 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

■ La structure des finances locales

- · Les ressources locales
 - La nouvelle répartition des impôts (communes, EPCI, départements)
 - Les dotations d'Etat et la question de la péréquation (verticale/horizontale)
 - Les autres ressources : emprunts, tarifs, produits du domaine, subventions...
- Les dépenses locales
 - Le poids des compétences obligatoires
 - La répartition des compétences dans les E.P.C.I.
 - L'intérêt des compétences facultatives
 - Les relations financières entre les différents niveaux : du département vers les communes et les EPCI, entre les EPCI et leurs communes membres

- Le compte administratif et le compte de gestion : documents comptables de constat et d'analyse
- Les décisions modificatives et le budget supplémentaire : documents d'adaptation des prévisions et d'affectation des résultats

L'élaboration et le vote du budget

- · Les règles d'élaboration à connaître
 - Le calendrier
 - Le débat d'orientations budgétaires
 - La dynamique pluriannuelle
- La stratégie financière
 - Eléments sommaires d'analyse financière
 - Endettement et fiscalité
 - De l'équilibre annuel à la solvabilité à moyen terme...

Les documents budgétaires

- La nature des documents budgétaires
 - Les liens entre règles comptables et règles budgétaires : les recettes et dépenses selon leur nature comptable, la structure des chapitres et des articles
 - La nomenclature fonctionnelle et les politiques publiques locales : la « présentation croisée », le vote par fonction, la segmentation stratégique
 - Les annexes obligatoires, outil d'information et de transparence
- · Le détail des documents budgétaires
 - Le budget primitif : document politique et financier de prévision et d'autorisation

■ Conclusion et évaluation de la formation

- Méthodologie: la formation sera animée sur la base de documents de communes, d'E.P.C.I. et de départements. Compte tenu des comparaisons utiles, merci à chaque stagiaire de venir avec les éléments de sa propre collectivité (Budget primitif 2014, Compte administratif 2012 ou 2013, Documents complémentaires: Orientations budgétaires, état de vote des taux de fiscalité directe...)
- Matériel pédagogique : projection numérique en PowerPoint, support pédagogique du formateur



FINANCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES : CONTEXTE ET ENJEUX

Luc-Alain VERVISCH, Administrateur territorial en disponibilité, Formateur-Consultant en gestion et finances locales, Chargé de cours à l'INET et à l'ESSEC

OBJECTIFS DE LA FORMATION

 Connaître le contexte des finances publiques en 2014 et les textes récents touchant les collectivités locales, pour mieux anticiper (notamment) les premières années de mandat. **DURÉE** 1 journée

DATE 21 mai

PROFIL DES PARTICIPANTS Maires, Elus d'EPCI, Conseillers généraux, Conseillers régionaux, Collaborateurs d'élus

EFFECTIF 5 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- La situation des finances publiques et la logique d'un effort de redressement partagé
- La loi de programmation des finances publiques 2012-2017
- Les engagements européens de la France
- Les conclusions de la mission « Lambert-Malvy »
- L'évolution prévisionnelle des concours de l'Etat
- La DGF en 2014 et l'analyse des choix opérés
- Les perspectives de réforme de la DGF
- Les enjeux de la péréquation horizontale
- Les conséquences de la redistribution fiscale en termes de stratégie locale
- La pertinence discutable des indicateurs
- Les conditions de l'équilibre des budgets locaux
- Le dilemme prévisible : entre autofinancement et endettement
- Vers une réduction durable des programmes d'investissement ?
- Quelles marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement (masse
- Comment dégager des ressources complémentaires (tarification, salariales, commande publique, partenariats, financements externes...) dans une logique « gagnant-gagnant » ?
- Conclusion et évaluation de la formation
- Méthodologie: Exemples concrets fondés sur les finances de diverses communes et large place aux échanges avec les participants (qui sont invités aux fins des illustrations, à venir avec leurs propres documents budgétaires
- Matériel pédagogique : projection numérique en PowerPoint, support pédagogique du formateur



FINANCEMENTS EUROPÉENS FEDER ET FSE 2014-2020, NOUVELLES PRIORITÉS ET CHANGEMENT DE GOUVERNANCE



▶ Emmanuelle WEISS, Experte en ingénierie de projets et recherche de financements européens

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Avec un budget de 380 milliards d'euro sur la période 2014-2020, soit 35% du budget de l'Union européenne, la politique de cohésion et ses financements FEDER et FSE fait effet levier sur l'ensemble des politiques publiques territoriales. En France la gestion du FEDER et d'une partie du FSE sera désormais confiée aux Régions.

Cette formation permettra de :

- Cerner les enjeux de la politique de cohésion et ses priorités pour la période 2014-2020 (FEDER, FSE).
- Poser le débat de la gouvernance des programmes financés par le FEDER et le FSE.
- Comprendre comment ces financements sont gérés au niveau local et comment en bénéficier.

DURÉE 1 journée

DATE 10 février • 2 octobre

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus et collaborateurs (communes, EPCI, départements, régions)

EFFECTIF 8 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Finalités de la politique de cohésion
 - Rappels sur le budget de l'UE et sa ventilation entre les principales politiques
 - La politique de cohésion : fondements et logique d'intervention
- Les priorités 2014-2020 et leur déclinaison au niveau des territoires
 - Le ciblage des Fonds sur des objectifs thématiques
 - · Leur articulation avec les politiques nationales
- Les modalités de mise en œuvre en France
 - Le Programme Opérationnel régionale FEDER FSE, cadre d'intervention des fonds
 - Les instruments financiers (FEDER FSE)
 - La gouvernance par la Région et son impact sur les relations entre collectivités
- La formation fera appel à des études de cas propres à favoriser les échanges entre les participants, parmi lesquelles :
 - Le FSE aide au retour à l'emploi de 50 cadres seniors en Bourgogne
 - Maintenir la compétitivité d'une forge en Haute-Marne avec les Fonds européens
- Conclusion et évaluation de la formation

- Méthodologie : la formation fera appel à des études de cas propres à favoriser les échanges entre les participants
- Matériel pédagogique : diaporama, dossiers officiels de demande de subventions européennes, dossiers d'appel à projet



ENJEUX ET FINANCEMENTS EUROPÉENS

POUR L'OUTRE-MER (spécial FEDER et FSE 2014-2020)



Animée par des personnalités qualifiées de la Commission, du Parlement européen et de la RP, ainsi que **Emmanuelle WEISS**, Experte en ingénierie de projets et recherche de financements européens

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Sur les 14 milliards d'euro alloués à la France, 3 milliards seront affectés aux DROM-TOM dans un contexte de réformes institutionnelles (décentralisation de la gestion du FEDER aux Régions et fusion Département-Région...), cette formation permettra de :

- Analyser les enjeux de la politique de cohésion et ses priorités pour la période 2014-2020 pour les régions d'Outre-mer.
- Poser le débat de la gouvernance des programmes financés par le FEDER et le FSE.
- Comprendre comment ces financements sont gérés au niveau local et comment en bénéficier.

DURÉE 2 journées

DATE 19 et 20 juin

PROFIL DES PARTICIPANTS Elus et collaborateurs des Drom-Tom (communes, EPCI, départements, régions)

EFFECTIF 15 participants

BULLETIN D'INSCRIPTION SPECIFIQUE

Nous consulter, SVP

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Fonctionnement et rouages des Institutions européennes (bref rappel sur le *Qui fait Quoi ?*)
- Définition du statut de Régions européennes ultrapériphériques et point sur l'actualité de l'UE
- Finalités de la politique de cohésion et enjeux
 - Focus sur le budget de l'UE et sa ventilation entre les principales politiques
 - Fondements et logique d'intervention
- Les priorités 2014-2020 et leur déclinaison au niveau des territoires
 - Le ciblage des Fonds sur des objectifs thématiques
 - Leur articulation avec les politiques nationales et territoriales
- Les modalités de mise en œuvre en France
 - Le Programme Opérationnel régionale FEDER FSE et cadre d'intervention des fonds
 - Les instruments financiers (FEDER FSE)
 - La gouvernance par les Régions et son impact sur les relations entre collectivités (financières, organisationnelles, politiques...)

- De nombreuses rencontres sur le terrain sont programmées, parmi lesquelles :
 - au PE, avec des Parlementaires,
 - à la Représentation Permanente de la France basée à Bruxelles,
 - au sein de l'Antenne à Bruxelles dédiée au lobbying des DROM-TOM
- La formation fera également appel à des travaux en ateliers spécifiques, destinés à favoriser le montage de projets. A ce titre, trois ateliers en simultanée sont prévus :
 - Atelier n°1 : « Spécial Guadeloupe »
 - Atelier n°2 : « Spécial Martinique »
 - Atelier n°3 : « Spécial Guyane »
- Conclusion et évaluation de la formation



Modalités de la formation et frais de participation : nous consulter SVP.

Méthodologie : la formation fera appel à des études de cas propres à favoriser les échanges entre les participants

Matériel pédagogique: diaporamas, support pédagogique et ressources documentaires, dossiers officiels de demande de subventions européennes, dossiers d'appel à projet



DÉVELOPPER VOTRE PERFORMANCE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE VOTRE MANDAT



Pour en savoir plus, consultez notre site Internet : www.strateumconseil.fr

NANTES Strateum Conseil
12, avenue Carnot - 44017 Nantes Cedex 01

Tél.: + 33 (0)2 72 64 40 45 Fax: + 33 (0)2 72 64 40 99 PARIS Strateum Conseil

27, avenue de l'Opéra - 75001 Paris Tél. : + 33 (0)1 70 38 54 43

Fax: + 33 (0)1 70 38 51 51



COMPRRENDRE LES ENJEUX ET USAGES DU WEB POLITIQUE ET BÂTIR SA PROPRE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Pierre GUILLOU, Expert en stratégie Web, Directeur d'IDEOSE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre aux élus (notamment ceux récemment investis d'un nouveau mandat), de bâtir leur propre stratégie de communication sur Internet, d'inter-agir au niveau local tout en facilitant le contrôle et la maîtrise de sa e-réputation sur le Web.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 9 avril • 2 juillet • 27 octobre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux

EFFECTIF 20 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Appréhender au mieux le Web d'aujourd'hui
 - L'évolution du Web (du Web 1.0 au Web 2.0)
 - Les usages des principaux réseaux sociaux (Facebook, Twitter...) avec trente millions de Français sur Facebook et cinq millions sur Twitter
 - Le Web 2.0 (Web interactif et social) et son intérêt pour la politique
- Du bon usage de Google (recherche, veille, tendances...)
 - Démonstration : utiliser la recherche avancée, les recherches associées
 - Démonstration : utiliser les services Google (service d'alertes...)
 - E-réputation : tout commence par la veille sur le Web
- Mettre en place un système de veille et d'alertes sur des thématiques locales
- Organiser les réponses aux alertes de la veille
 - Démonstration de veilles automatisées et locales via le Web Communication politique « 2.0 »
- Le Web pour un usage politique (veiller, communiquer, débattre, recruter, agir localement)
- Exister sur le Web : de la bibliographie (Wikipédia, Linkedin, Viadeo) au Blog
- Communiquer: l'importance d'utiliser les bons formats, le bon timing, le bon style sur les réseaux sociaux (vidéos, images, rédaction...)
- Gérer sa e-réputation :
 - Agir: améliorer sa e-réputation (principes du Web social, création de contenus, interaction...)

 Réagir en cas de crise : les attaques sur Internet (études de cas, veille, actions Web et actions légales, services...

- Enjeux juridiques :
 - Quelles sont les responsabilités éditoriales ?
 - Quelles obligations légales s'appliquent au Web?
- Analyse des risques/avantages à être sur les réseaux sociaux (vie privée, rumeurs, compte de campagne, responsabilités...)
- Cas pratiques pour mettre en place une multiprésence Web :
 - Devenir un élu 2.0
 - Réserver son nom sur les réseaux sociaux : quels avantages ?
- Créer des comptes sur les services Web pour aller à la rencontre des internautes, analyser leurs intérêts respectifs pour un élu : Blog 2.0, Facebook, Twitter, YouTube/Dailymotion, Flickr, Google+...
- Unifier ses comptes par l'affichage, par les liens les uns vers les autres et par la reprise automatique des articles
- Référencement naturel et amélioration de sa eréputation
- Étude de stratégies d'élus locaux et nationaux sur le Web
- Synthèse des stratégies possibles pour devenir un élu 2.0
- Conclusion et évaluation de la formation
- Méthodologie: exposé interactif, nombreuses démonstrations
- Matériel pédagogique : un PC pour le formateur avec accès à Internet, vidéo-projecteur, support pédagogique



COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR FACEBOOK, TWITTER ET UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR DÉVELOPPER SA NOTORIÉTÉ SUR LE WEB

Pierre GUILLOU, Expert en stratégie Web, directeur d'IDEOSE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Gagner en visibilité en utilisant au mieux les Réseaux sociaux, découvrir les bonnes pratiques tout en bâtissant une stratégie de communication préventive/ offensive/ de veille sur le Web.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 10 avril • 3 juillet • 28 octobre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux

EFFECTIF 5 participants

PRE-REQUIS INDISPENSABLES

- Bonne maîtrise d'un ordinateur et de la navigation sur Internet.
- Un ordinateur connecté à Internet par stagiaire (fourni sur place)
- Email: soit une adresse Gmail (créer son adresse avant la formation à https://www.google.com/accounts/NewAccount), soit la possibilité de consulter sa boîte email. Pourquoi? Dans cette formation, chaque participant sera amené à créer son compte sur un service en ligne (Facebook et Twitter). Il aura besoin de donner son adresse e-mail pour recevoir une confirmation de la création. Il faudra alors qu'il clique sur un lien pour être en mesure de la valider.

SI POSSIBLE:

- Fichiers photos: une photo personnelle (type photo d'identité, décontractée ou pas en fonction du sentiment que l'on veut faire passer, format gif ou jpg, format carré 180 x 180 px) et une photo de la ville/quartier que l'on pourra utiliser comme image de couverture dans Facebook et Twitter (format gif ou jpg, image horizontale (851px sur 315px)
- Une biographie courte de deux lignes maximum précisant les mandats/éléments clés de parcours professionnel, le nom de la collectivité et éventuellement un slogan politique
- La liste des liens vers les comptes du stagiaire concerné: pages Facebook, compte Twitter et comptes Dailymotion/YouTube/Flickr, s'ils existent
- La liste d'autres comptes/pages Facebook et comptes Twitter auxquels le stagiaire souhaite s'abonner

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Chaque stagiaire sera amené à s'inscrire sur un ou plusieurs des réseaux sociaux, afin d'élargir son champ de communication et promouvoir son blog.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

- Quels réseaux sociaux pour quel usage (Facebook, Twitter, LinkedIn, Viadeo, Profils Google, You Tube, Dailymotion, etc.)?
- Optimiser son référencement Google à l'aide des réseaux sociaux
- · Une veille efficace
- Quelle stratégie en cas de crise ?

■ FACEBOOK

- Créer une page Facebook
- · Personnaliser sa page fan (logo, onglets...)
- Animer sa communauté et favoriser l'interaction.
- · Recruter des fans
- Fermeture des "faux profils
- Utiliser les événements, un formulaire de contact, les sondages
- Relier sa fan page à un flux RSS ou un compte Twitter
- Faire la promotion de son blog de sa page (badges, boutons Like et Partager, etc.)

■ TWITTER

- · Qu'est-ce qu'un fil Twitter?
- Créer un compte Twitter, le paramétrer et le personnaliser
- Rédiger des messages,
- Quels outils utiliser pour Tweeter (sites web, extensions Firefox ou Chrome, clients Twitter...)?
- Augmenter son nombre de « followers »
- · Les erreurs à éviter
- Twitter et la géolocalisation

Traité en annexe : les principaux aspects juridiques à connaître, obligations déclaratives, interactions avec le code électoral...

■ Conclusion et évaluation de la formation

- Méthodologie: exposé, nombreux travaux pratiques
- Matériel pédagogique : un PC par stagiaire avec accès à Internet, Vidéo projecteur, support du formateur, supports électroniques (textes et photographies) éventuellement apportés par chaque stagiaire



CRÉER, ANIMER ET GÉRER UN BLOG SUR INTERNET

Animée par un Expert en Développement Web et Bureautique

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre la notion de « Blog » et respecter les usages du Blogging.
- · Publier sur son Blog.
- Réaliser des modifications de présentation et savoir assurer la promotion de son Blog.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 13 mai • 2 juin • 28 novembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Chaque stagiaire sera amené à développer un Blog sur un produit de création défini en commun. Pour parvenir à ce résultat (en fin de journée), il convient de savoir utiliser Windows et la souris, connaître les bases d'un traitement de texte et d'Internet.

■ Introduction : comprendre le phénomène « Blog »

- Eléments de définition
- Exemples d'usages des Blogs d'élus
- Les fonctionnalités des Blogs
- · Les différentes solutions pour créer un Blog

■ Travaux pratiques : ouvrir son Blog et publier

- La configuration d'un Blog (catégories, mise en page)
- Découverte du module d'administration de son Blog
- · Publier son premier billet
- Intégrer des photos et des fichiers attachés (notions de format et de poids)
- · Envoyer un trackback
- Publier un commentaire et gérer la modération
- Gérer le son et la vidéo (notions de format et de poids)

■ Se faire connaître

- Comprendre le référencement
- S'enregistrer dans les annuaires
- Créer sa Blogosphère

Conclusion et évaluation de la formation

- Méthodologie: exposés, nombreux travaux pratiques
- Matériel pédagogique : un PC par stagiaire avec accès à Internet, vidéo-projecteur, support du formateur, supports électroniques (textes et photographies) éventuellement apportés par chaque stagiaire



SAVOIR UTILISER INTERNET ET OPTIMISER L'UTILISATION DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE TRAVAIL SANS FIL (iPad/iPhone)

Pierre GUILLOU, Expert en stratégie Web, directeur d'IDEOSE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir utiliser Internet pour consulter, trouver, contribuer, communiquer l'information utile (travaux de la matinée).

Gagner du temps dans la prise en main d'un smartphone et d'une tablette tactile (iPad/iPhone) et découvrir les applications possibles en lien avec l'action publique / professionnelle menée (travaux de l'après-midi).

DURÉE 1 journée

DATE(S) 11 avril • 4 juillet • 29 octobre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Savoir utiliser Internet pour consulter et trouver l'information utile
 - Connaître son logiciel de navigation
 - Comprendre la logique d'Internet pour accéder à un site
 - · Naviguer sur Internet et sur un site
 - Utiliser un moteur de recherche
 - Connaître des sites de références (exemples de sites pratiques et de sites institutionnels)
 - Utiliser un Webmail pour la messagerie électronique
 - Utiliser la messagerie
- Gagner du temps dans la prise en main d'un smartphone et d'une tablette tactile (iPad/iPhone) et découvrir les applications possibles en lien avec l'action publique / professionnelle menée
 - iPad/iPhone : tour d'horizon des fonctionnalités
 - Développer la mobilité avec un hotspot personnel
 - · Communiquer, échanger, planifier
 - Rechercher et installer une application (se connecter au magasin des applications)
 - Lire des livres électroniques, télécharger un ibooks
 - S'abonner à des podcasts
 - Sauvegarder ses données avec iTunes
 - Protéger ses données et sécuriser ses outils
- Conclusion et évaluation de la formation

- Méthodologie : exposés, nombreux travaux pratiques
- Matériel pédagogique : chaque stagiaire vient avec ses propres outils de communication sans fil (lpad/lphone), support pédagogique du formateur

La Vidéo représente plus de



- films institutionnels,
- films corporate,
- vidéos sur le net,
- webTV...

Esprit PRODUCTION: pour une communication par l'image ciblée

Nos atouts:

- une écriture adaptée,
- des équipes mobiles et rapides,
- une approche filmique créative,
- un point de vue original pour chaque montage.



Rosine Depoix
58, avenue de Wagram
75017 PARIS
Tél.: 09 54 58 85 58
GSM: 06 03 26 10 29
rosine.depoix@espritproduction.fr
www.espritproduction.fr



MÉDIA TRAINING RÉUSSIR SON INTERVIEW À LA RADIO, À LA TÉLÉVISION

Marika GUMUCHIAN, Journaliste, TV, radio et presse écrite

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les clés majeures pour réussir une interview Radio et TV et conforter l'image de la collectivité lors de ces prestations.

DURÉE 2 journées

DATE(S) 17 et 18 mars • 5 et 6 juin • 6 et 7 octobre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1re JOURNÉE

- Les différentes situations d'interview (actualité, magazine, direct, différé, plateau terrain).
 Les différents types d'interview : « informative », « technique », « polémique »
- Répondre à une interview audiovisuelle : spécificités techniques et contraintes : temps, image, fond et forme
- La nécessité et les risques du montage
- La préparation de l'interview. Questions à poser pour identifier la demande du journaliste. Les règles du jeu
- Maîtriser l'information : message essentiel et hiérarchie d'information. Clarté, synthèse et vulgarisation
- L'importance du fond : bien structurer son message. L'importance égale de la forme : comportement devant la caméra ou le micro. Les « trucs » à connaître, la respiration, la voix, la gestuelle. Savoir écouter pour répondre et intéresser le public du média

2e JOURNÉE

- Travail sur le message et la diction. Entraînement individuel devant la caméra. Exercices de prise de contact, de présentation. Interview informative d'actualité. Relectures et analyses individuelles
- Séries d'interview de deux minutes à trente secondes. Après l'interview informative, l'interview technique
- Enregistrement, relecture, analyse
- L'interview polémique. Savoir argumenter sans agressivité. L'interviewé s'emploie à faire passer son message. Entraînement intensif sur des interviews courtes. Savoir maîtriser la durée
- Debriefing et profil personnalisé
- Méthodologie : exposés, exercices individuels et collectifs face caméra (prévoir des vêtements clairs)
- Matériel pédagogique : support du formateur et caméra -TV Vidéo



COMMUNIQUER AVEC LES MÉDIAS EN SITUATION DE CRISE

Marika GUMUCHIAN, Journaliste, TV, radio et presse écrite

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir faire face à la presse lors d'une situation critique :

- mettre en place une cellule de crise (qui parle ?),
- répondre à la pression médiatique,
- gérer la sortie de crise et ses conséquences.

DURÉE 2 journées

DATE(S) 12 et 13 novembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux

Collaborateurs d'élus : Directeur/chef de Cabinet, DGS, Directeur de la communication...

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

■ 1re JOURNÉE

- Définition de la crise cellule de communication de crise rôle du porte-parole
- · Les journalistes et la crise
- Choix rédactionnels
- Quand le sensationnel relève du quotidien
- Rôle particulier des envoyés spéciaux
- L'écriture informative au service du communiqué de presse : message essentiel et hiérarchie d'information, notion d'angle
- · Le communiqué de presse, outil majeur
- Rôle de l'AFP
- L'impact de l'audiovisuel en temps de crise
- Travail sur un premier scénario de crise évolutif (accident)
- · Analyse, choix et structure des messages, rédaction de communiqués de presse, exercices d'interview filmés
- Les « trucs » à savoir, les erreurs à ne pas commettre...

■ 2e JOURNÉE

- Suite du travail sur un deuxième scénario de crise évolutif (rumeur)
- L'interview en direct,
- Le montage de l'interview enregistrée : attention aux pièges, parler court.
- Point presse et conférence de presse en crise (échanges)
- · Les incidents avec la presse,
- Le droit de réponse.
- Debriefing et évaluation de la formation
- Méthodologie: exposés, exercices individuels, travail concret sur des scenarii de crise
- Matériel pédagogique : support du formateur et caméra -TV Vidéo



EXPRESSION ORALE, CORPORELLE ET PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

avec un point sur la maîtrise de la respiration/voix/trac grâce aux techniques du théâtre

Divier MORANÇAIS, Formateur en communication, Comédien, Metteur en scène de théâtre et d'opéra, ancien Directeur de cabinet d'une collectivité locale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le mécanisme « Emetteur / Récepteur » et maîtriser les mots clés de la communication.
- Acquérir une méthodologie, mettre en œuvre des outils, au niveau du corps, de la voix et de l'expression comportementale tout en surmontant ses émotions.

DURÉE 1 journée

DATE(S) 14 février • 21 mars • 22 avril • 4 juillet

• 26 septembre • 14 novembre

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux

EFFECTIF 6 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1re phase : séduire, informer, convaincre

- Rappel des enjeux de la prise de parole en public et principes de base en communication
- Les différents « ECARTS »
- Perception et représentation
- Analyse sur l'expression verbale et non verbale reformulation et utilisation des questions :
 - entraînement devant la caméra
 - · relecture, analyse
- Les croyances/Les inférences/Les équivoques
- Bien structurer ses messages.

Les techniques de l'exposé :

- entraînement devant la caméra
- relecture, analyse

2e phase : cohérence entre corps et parole

- Savoir adapter un message en fonction des contraintes de temps :
 - entraînement devant la caméra
 - · relecture, analyse
- Les « Méta-modèles » ou styles de comportement et de communication
- Gérer son trac, apprentissage de la maîtrise des sentiments
 - entraînement devant la caméra
 - · relecture, analyse
- Approche de la méthode CLERE (Conscience, Liberté, Expressivité, Réciprocité, Efficacité)
- Analyse corporelle par le biais des techniques du théâtre
 - entraînement devant la caméra
 - · relecture, analyse

■ Profil personnalisé et évaluation de la formation

- Méthodologie: apports théoriques et méthodologiques, exercices individuels et collectifs face caméra (prévoir des vêtements clairs)
- Matériel pédagogique : support du formateur et caméra -TV Vidéo



EXPRESSION ORALE, EXPRESSION COMPORTEMENTALE FACE AUX MÉDIAS Entraînement individuel

 Olivier MORANÇAIS, Formateur en communication, Comédien, Metteur en scène de théâtre et d'opéra, ancien Directeur de cabinet d'une collectivité locale

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Accompagner individuellement le stagiaire afin qu'il réussisse à :

- séduire, informer, convaincre
- faire passer des messages de politiques locales en phase avec des projets concrets
- appréhender au mieux, à l'aide d'outils, la communication de campagne pré ou post électorale
- mettre en valeur l'individu et son propos sur des sujets d'actualité qui le concerne localement

DURÉE au choix du participant

DATE(S) au choix du participant

PROFIL DES PARTICIPANTS Élus territoriaux, Collaborateurs (Directeur/Chef de Cabinet, DGS, Directeur de la Communication...)

EFFECTIF 1 participant

CONTENU PÉDAGOGIQUE

■ Phase 1 : préparation et analyse des objectifs

- Analyse de son expression comportementale
- Structuration du discours
- Méthode de préparation en trois points : analyser, synthétiser et répéter avant d'énoncer
- · La reformulation ciblée
- Les enjeux humains et politiques
- · Exercices pratiques face à la caméra
- Analyse des exercices, synthèse
- Élaboration de l'argumentation
- Processus de communication
- Technique de l'exposé
- Repérer les « écarts » dans sa communication
- Les inférences
- · Les équivoques
- Plan de la démarche pour le traitement d'un problème
- · Face aux médias : déterminer sa « cible »

■ Phase 2 : entraînement

- Répétition : jeux de rôles
- Entraînement vidéo (amélioration de l'expression comportementale personnelle)
- Donner ses positions et argumenter avec impact
- · Gestion des jeux émotionnels
- · Correction des défauts personnels

■ Phase 3 : bilan

- Observation en situation (enregistrement filmé à partir d'une séance réelle)
- Analyse, réajustement
- Perfectionnement face à un journaliste « potentiel » (jeux de rôles)

Profil personnalisé et évaluation de la formation

- Méthodologie: apports théoriques et méthodologiques, exercices individuels face caméra (prévoir des vêtements clairs)
- Matériel pédagogique : support du formateur et caméra -TV Vidéo



La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente. TITRE DE L'ACTION: **TARIFS** Session collective (dans nos salles à Paris) 550 € Nets x jour(s) = € Nets Entraînement individuel (dans nos salles à Paris) 1200 à 1700 € Nets selon l'action : nous consulter Session dans votre Collectivité: étude personnalisée sur mesure Adresse: DIRECTION/SERVICE À FACTURER: Adresse (si différente): Code postal:..... Ville:..... **PARTICIPANT** Prénom:.... Nom: Adresse de convocation (si différente de la collectivité): Code postal:..... Ville: Téléphone: RESPONSABLE FORMATION DE LA COLLECTIVITÉ Nom · Prénom: Fonction:.... Service:.... Adresse: Code postal:..... Ville:..... Email: @ Téléphone:.... CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION (si différente du Responsable Formation) Nom · Prénom:.... Fonction: Service:....



Téléphone:....

Date:

Afin de valider la commande, ce bon est à retourner dûment complété et signé à : A SENATUS CONSULTO : 23, rue Boyer-Barret - 75014 Paris

Tél.: 01 53 90 45 56 • Email: contact@asenatusconsulto.fr

asenatusconsulto.fr

CABINET AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR DISPENSER DES FORMATIONS AUX ÉLUS LOCAUX, PAR DÉCISION DU 15/07/2008

SARL au capital de 7 500 euros • 503 233 710 RCS Paris • SIRET 503 233 710 00014 • Code APE : 7010 Z • Code NAF : 8559A

Banque Populaire, Rives de Paris

Signature:



■ SESSIONS COLLECTIVES, dans nos salles à Paris

A SENATUS CONSULTO programme chaque année, à Paris, une centaine de sessions de formations. Chaque session se déroule dans l'une de nos salles de réunions tout spécialement aménagée et équipée.

Le lieu retenu pour la formation est précisé dans notre courrier de confirmation d'inscription transmis au stagiaire préalablement inscrit. Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin de leur réserver des conditions d'accueil optimales.

Les frais de participation comprennent : l'intervention pédagogique du (ou des) formateur, la remise d'un support pédagogique, l'évaluation de la session, la mise à disposition du matériel nécessaire (caméra, vidéo projecteur, paper-board), le déjeuner de chaque stagiaire et du formateur, la rémunération du formateur.

Ces frais de participation s'élèvent à **550 euros nets par journée/personne**. Il s'agit d'un prix unique quelle que soit la session de formation. Le transport, hébergement et autres frais sont à la charge du participant.

■ ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL (coaching), dans nos salles à Paris

Les sessions individuelles d'entraînement (face à face formateur-stagiaire) se déroulent sur la base d'un calendrier défini selon les disponibilités du stagiaire, dans l'une de nos salles de réunions spécialement aménagée et équipée.

Les frais de participation comprennent: l'intervention pédagogique du formateur, la remise d'un support pédagogique, l'évaluation de la session, la mise à disposition du matériel nécessaire (caméra, vidéo projecteur, paper-board), la rémunération du formateur. Ces frais de participation varient entre 1200 euros nets par journée et 1700 euros nets, selon l'action. Le transport du participant, son hébergement éventuel, déjeuner et autres frais sont à sa charge.

Modalités d'organisation et moyens de paiement

Le règlement du prix de la formation, réalisé si possible à l'inscription, comptant et sans escompte, est effectué :

- par virement direct, en précisant le nom de la Collectivité, le(s) nom(s) du (des) participant(s), le numéro de facture, à l'ordre de «SARL A SENATUS CONSULTO» BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS Agence Alésia 113, rue d'Alésia, 75014 PARIS, Code Banque : 10207 Code Guichet : 00109 N° de compte : 20219455644 Clé RIB : 94 Domiciliation : BPRIVES ALESIA (00109).
- par chèque libellé à l'ordre de «SARL A SENATUS CONSULTO».

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Une fois l'inscription/bon de commande validé(e), A SENATUS CONSULTO adresse :

- une convention de formation en double exemplaire ;
- une lettre de confirmation indiquant le lieu exact et horaires des travaux.

Dès la formation réalisée, A SENATUS CONSULTO adresse à l'établissement financeur :

- une attestation nominative de présence ;
- une facture en double exemplaire.

ANNULATION

- Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (e-mail, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour.
- De 10 à 2 jours ouvrés avant la date de la formation, la somme correspondant à 10 % du montant total de la commande sera facturée. Au-delà de cette date, la totalité des frais de formation seront dus.

Les organisateurs se réservent le droit de remplacer le formateur, modifier, reporter ou annuler la formation, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent. Toute annulation de la part de l'organisme n'entraînera pas de facturation.

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite «Informatique et Libertés», vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Sauf refus exprès et écrit nominatif, les données informatiques pourront faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange avec d'autres sociétés.

> À propos d'A SENATUS CONSULTO









Notre vocation

A SENATUS CONSULTO accompagne les décideurs des collectivités territoriales et des organisations professionnelles, les acteurs du secteur public, associatif, et de l'économie sociale et solidaire. Notre équipe se consacre à la réussite de ses clients et les accompagne à prendre le leadership dans leur métier.

Organisé en départements spécialisés, A SENATUS CONSULTO développe son expertise et mobilise ses savoir-faire autour de quatre priorités :

- accompagner les élus au regard des enjeux de développement (stratégie), d'organisation (services et performance), de management des ressources humaines;
- professionnaliser les décideurs publics, économiques et associatifs, dans une perspective de maîtrise professionnelle et de développement personnel;
- promouvoir et organiser des événements à Paris, sur les territoires et à l'international ;
- favoriser l'innovation dans ses différentes facettes : compétences et comportements, organisation et management, transversalité et conduite du changement, institutionnel et politique.

Nos valeurs

Cinq valeurs gouvernent les actions mises en œuvre et contribuent à positionner A SENATUS CONSULTO de façon originale et professionnelle sur le marché : neutralité politique, éthique professionnelle, réactivité, innovation et qualité.

Nos métiers

> Former

Notre objectif consiste à contribuer à la pleine réussite de la décentralisation et à la performance de l'action publique en aidant les élus et acteurs impliqués, à mieux assumer les rôles et les compétences qui leur sont dévolus. Nos formations mettent donc l'accent sur l'efficacité dans l'élaboration des stratégies, la prise de décision, le pilotage des projets et la conduite du changement.

Des formations sur une ou deux journées, généralement organisées en cycles thématiques par domaine de compétence :

Institutionnel, Juridique - Action sociale - Environnement - Développement durable - Energie - Politique de la Ville - Foncier, Urbanisme - Finances, Fiscalité - Développement économique - Sport, Culture - Action internationale - Management des compétences et Ressources humaines - Information, Communication.

Elles peuvent être suivies de façon ponctuelle ou dans le cadre de cycles organisés à Paris ou en Province, sur la base d'un calendrier semestriel. Elles peuvent constituer des parcours Intra répondant à un cahier des charges établi par vos soins.

Quatre dimensions structurent nos formations :

- maîtrise technique : concepts outils méthodes ;
- conduite de l'action : démarches processus information;
- performance de l'organisation : compétences complémentarité - suivi et évaluation ;
- réflexion et développement personnel.

Nos formations mettent en œuvre des méthodes actives reposant sur des situations concrètes. Elles privilégient les retours d'expériences et la recherche de solutions personnalisées.

> Conseiller

Notre objectif vise à mettre à votre disposition une capacité d'ingénierie et d'accompagnement pour les diagnostics, démarches de progrès et projets de changement que vous devez conduire.

Organisés en pool, nos consultants représentent un vivier d'expériences et de compétences reconnues en France et à l'international. Riches de leur diversité et de leur complémentarité, ils sont élus, universitaires, experts issus des métiers de l'entreprise (avocats, journalistes...), fonctionnaires de collectivités publiques. Tous interviennent avec la garantie de vous faire bénéficier :

- de démarches pédagogiques conçues pour apporter les réponses concrètes et opérationnelles attendues,
- d'expertises appropriées face aux situations impactantes,
- d'une organisation réactive, homogène et compatible avec vos exigences.

> Communiquer

Notre objectif consiste à concevoir et organiser des événements aux contenus stratégiques et techniques, favorisant les débats d'idées, la mutualisation d'expériences, les dynamiques d'actions collectives.

D'envergure locale, nationale ou internationale et à dimension prospective, ces événements couvrent les thèmes d'actualité à forts enjeux réglementaires, sociaux, économiques, financiers, européens. Ils prennent la forme de congrès, assises, conférences, séminaires, ateliers, rencontres débats, salons professionnels. Organisés à notre initiative ou à votre demande, ils se déroulent à Paris ou en Province.

Notre expérience dans ce domaine permet de prendre en charge tout ou partie du processus de conduite de chaque événement :

- mobilisation et coordination d'intervenants-experts sélectionnés pour leur capacité à transmettre des savoir-faire,
- organisation logistique, conduite, animation/modération de colloques et séminaires,
- promotion, communication, publication d'actes ou de synthèses,
- recherche de partenariats et de financements.

Notre organisation

Le management

- un directeur aux compétences pluridisciplinaires : Frédéric Derai.
 - Il dispose des connaissances et des pratiques approfondies des domaines et environnements concernés.
- un expert international : Michel Boyé.
- un secrétariat permanent.

Le comité pédagogique

Il est chargé de conduire une réflexion permanente sur l'évolution des actions (formations – événements – conseils), des services proposés et des partenariats à développer. Il est composé d'élus locaux et cadres territoriaux d'EPCI, régions, départements, villes... Des acteurs extérieurs (partenaires économiques, sociaux...) sont mobilisés pour contribuer à la définition des programmes qui requièrent des compétences spécifiques.

L'équipe de formateurs - consultants

Elle est mobilisée et coordonnée par le management.

Nos références

Depuis une vingtaine d'années, des interventions multiples et diversifiées en formation, conseil, montage et conduite d'événements et développement de partenariats, auprès de collectivités territoriales, d'organisations professionnelles, d'entreprises, d'organismes publics et associatifs en France, en Europe et en Afrique.

Contact

A SENATUS CONSULTO

23, rue Boyer-Barret - 75014 PARIS Tél. : 01 53 90 45 56

asenatusconsulto.fr

Email: contact@asenatusconsulto.fr

SARL au capital de 7 500 euros • 503 233 710 RCS Paris SIRET 503 233 710 00014 • Code APE 7010 Z Banque Populaire, Rives de Paris • TVA : FR 29 503 233 710

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43632 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux, par décision du 15/07/2008

SENATUS CONSULTO

Former à Paris et en Intra collectivité en adaptant les contenus pédagogiques aux spécificités de votre territoire

Concevoir et organiser vos événements aux contenus stratégiques et techniques

Conseiller vos démarches de progrès et projets de changement en mettant à votre disposition une capacité d'ingénierie



NEUTRALITÉ POLITIQUE, ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE, RÉACTIVITÉ, INNOVATION ET QUALITÉ

A SENATUS CONSULTO

Tél.: 01 53 90 45 56

Email: contact@asenatusconsulto.fr www.asenatusconsulto.fr